

LES CHAMBRES « PARENT-ENFANT »

Les chambres « parent-enfant » disposent d'un couchage parent vous permettant de rester à dormir avec votre enfant (**un seul parent est autorisé à rester la nuit**). Vous pourrez participer aux soins quotidiens : toilettes, bain, changes, repas, jeux, endormissement.

En choisissant ce type d'hébergement, vous vous engagez à rester auprès de votre enfant. Vous ne pouvez pas quitter la chambre sans en avertir l'équipe soignante qui veillera alors sur votre enfant.

Si vous devez vous absenter, vous pouvez demander à une autre personne adulte de prendre le relais pour vous remplacer auprès de votre enfant. Là aussi, prévenez l'équipe soignante.

Quelques règles de vie :

- Apportez vos affaires personnelles (linge de nuit, affaires de toilette, serviettes).
- Nous vous demandons de vous habiller dans la journée.
- Votre lit doit être rangé à partir de 10h du matin.
- Respectez le repos des enfants : **télévision, radio et lumière éteintes pendant les heures de sieste, le soir après 20h** et à tout autre moment à la demande du personnel.
- Adoptez une attitude discrète vis-à-vis des autres enfants et de leurs familles.

Attention, ce service est payant : La nuitée accompagnant (petit-déjeuner inclus) vous sera facturée.

Les tarifs sont affichés dans la chambre. Certaines mutuelles ne prennent pas en charge ce supplément.

Les frais accompagnant sont à régler à la sortie auprès de l'hôtesse d'accueil dans le hall (RDC haut).

